

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Bourg-en-Bresse (01000)

Réponses de Jean-François Debat, au nom de la liste « Bourg Change »

— le 02/03/2020 à 17:01 —

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : par exemple gare SNCF à Hôpital Fleyriat ou encore gare SNCF à la Voie Verte "la Traverse" à Attignat.

Les cyclistes qui arrivent en train à Bourg-en-Bresse avec leur vélo ne trouvent pas de panneaux "vélo" d'itinéraires cyclables jalonnés.

En 2014, la Communauté d'Agglomération a mis en place un réseau d'itinéraires "malins" (éloignés des grands axes de circulation) qui sont jalonnés. Néanmoins, ce réseau d'itinéraires doit évoluer au vu des nombreux aménagements réalisés depuis et devra évoluer, en particulier, avec l'élaboration d'un Réseau Vélo Express (voir plus loin).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°2 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Aujourd'hui les automobilistes peuvent traverser Bourg-en-Bresse et le centre-ville en voiture, ce qui ne favorise pas la circulation des piétons et des cyclistes. Il faut repenser le plan de circulation pour supprimer cette possibilité, et ajouter des limitations à 30 km/h (par exemple l'avenue du Mail) pour favoriser l'usage du vélo par les novices et les familles. La création de nouvelles zones de rencontre (par exemple quai Groboz) favoriserait aussi le partage de la rue en ville.

De premières modifications des sens de circulation ont été réalisées avec l'aménagement de l'avenue Alsace-Lorraine, l'arrivée de la "zone zen" et la fermeture de certaines voies (ex : cours de Verdun est, rue du 19 mars 62) ont fait diminuer le transit (50% de véhicule en transit avant, 35% désormais).

Pour l'avenir, l'une des propositions que nous souhaitons mettre en place est la généralisation de la limitation à 30km/h dans les rues résidentielles (sauf grand axes) afin de pacifier la circulation.

L'hypothèse d'une zone de rencontre quai Groboz n'est pas à exclure, mais il pourrait être plus intéressant d'élargir l'allée verte existante en transformant le stationnement en épi en stationnement longitudinal.

Action n°3 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Dans les points négatifs 2019 du Baromètre des Villes Cyclables ressort le fait de ne pouvoir circuler à vélo sur les grands axes. Le boulevard Maréchal Leclerc a vu la création d'un couloir bus-vélos au détriment d'une voie auto. Pour les axes sans circulation de bus (exemple boulevard Victor Hugo ou boulevard Saint Nicolas), une des deux voies pourrait être transformée en piste cyclable en site propre (séparée des voitures et des piétons).

L'une des propositions de notre programme est la création d'un "Réseau Vélo Express". L'idée est de créer un réseau de pistes cyclables bi-directionnelles protégées de la chaussée (sur le modèle de ce qui a été réalisé avenue Jean-Marie Verne) qui permette aux cyclistes de rejoindre le centre-ville depuis les quartiers via les avenues pénétrantes (Boulevard Maréchal Juin, avenue de Lyon, etc...), mais également de circuler entre quartiers via les grands boulevards - notamment en aménageant correctement les axes partiellement réalisés (le mail planté le long du boulevard du 8 mai 1945 et le boulevard JF Kennedy par exemple).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°4 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Aujourd'hui des véhicules parfois trop larges (camionnettes) peuvent stationner juste devant l'amorce d'un passage piéton, ce qui masque l'arrivée de piétons aux conducteurs qui arrivent pour franchir le passage.

La suppression du stationnement en amont des passages piétons est une mesure obligatoire de la LOM déjà appliquée à Bourg. Cette disposition est intégrée à tous les projets neufs depuis début 2020 comme la loi l'indique. Les secteurs à traiter pourront faire l'objet d'un diagnostic et d'un programme.

Action n°5 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Aujourd'hui le "bonus vélo" de l'État ne peut être attribué que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale. Or la ville de Bourg-en-Bresse ne propose même pas une petite aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, aide qui pourrait être complétée par l'État selon la règle suivante :

- le montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale ;
- le montant des 2 aides cumulées ne peut être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 €.

Le programme de "Bourg Change" prévoit une disposition de cette nature, ainsi rédigée : "Création d'une subvention individuelle, à destination des familles modestes, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, afin de promouvoir ce mode de déplacement non polluant, rapide et efficace."

Par ailleurs, une opération de « droit à l'essai » avec vélos en prêt ou location à prix symbolique pourra être mise en place, en partenariat avec les vélocistes locaux et la Station.

Promouvoir une culture vélo

Action n°6 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable. Beaucoup de cyclistes à Bourg-en-Bresse se trouvent chaque jour confrontés à un véhicule qui stationne sur les aménagements cyclables, annihilant d'un coup tous les investissements faits dans cette rue pour faciliter la circulation des vélos en toute sécurité. Un bel exemple les jours de marché avec l'avenue Maginot, où de nombreuses voitures stationnent sur le trottoir vers Bourg Habitat, obligeant les piétons à marcher sur la piste cyclable toute neuve! Et bloquant ainsi la circulation des cyclistes !! Quant aux forces de l'ordre municipales, sollicitées par téléphone, elles arrivent ou trop tard ou jamais....

Concernant la verbalisation du stationnement auto sur trottoir et aménagements cyclables, nous avons déjà engagé certaines mesures : brigade vélo ASVP, campagne de communication allée de Challes. Il est prévu que la Police Municipale développe aussi une brigade vélo. Par ailleurs, une campagne de communication est prévue sur le thème du partage de l'espace public en lien avec projet Maginot, les associations cyclistes et les associations œuvrant pour l'accessibilité.

Commentaires généraux

Au-delà des propositions mentionnées précédemment, nous souhaitons également développer un plan de "remise en selle" qui se déclinera ainsi :

- Soutien des associations qui accompagnent les personnes qui se "remettent en selle" après plusieurs années sans pratiquer le vélo, notamment en milieu citadin.
- Amélioration de la lisibilité des itinéraires cyclables
- Rappel des codes de bonne conduite - par la verbalisation si nécessaire -, comme le fait de ne pas utiliser les trottoirs pour circuler en vélo.
- Création d'une école du vélo municipale pour que tous les enfants Burgiens soient initiés pendant leur cursus primaire à la pratique du vélo par du personnel qualifié.

Par ailleurs, nous déploierons de nouvelles boîtes sécurisées pour le stationnement des vélos en toute sécurité.